

L'ONACVG : UN LIEU  
D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE  
POUR TOUS.

104  
SERVICES  
DE PROXIMITÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER

# solidarité

## VOUS ÊTES :

- titulaire de la carte du combattant ou d'un titre de reconnaissance de la Nation ;
- blessé, ou invalide de guerre ;
- veuve ou veuf de guerre ;
- victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme ;
- pupille de la Nation ;
- veuve ou veuf du ressortissant.

## VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE OU D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

En tant que ressortissant, les services de proximité de l'ONACVG vous accueillent, vous écoutent et vous informent sur vos droits administratifs et sociaux, que vous résidiez sur le territoire métropolitain, en outre-mer, ou à l'étranger.

## DES AIDES ADAPTÉES À VOTRE SITUATION

Après un examen personnalisé de votre situation, l'action sociale de l'ONACVG peut prendre diverses formes :

- **une aide pour difficultés financières** : d'urgence, ponctuelle ou chronique ;
- **une aide aux prestations de service** : aide ménagère, maintien à domicile ;
- **une aide à la reconversion professionnelle** : accès ou retour à l'emploi ;
- **un prêt ou avance remboursable** : consentis sans intérêt pour une durée maximale de 30 mois.

Avant d'intervenir au titre de l'action sociale de l'Office, **votre service de proximité s'assure que toutes les mesures de droit commun ont été mises en œuvre à votre profit. Ainsi, vous pourrez bénéficier de toutes les aides de l'État, selon la nature de vos difficultés.**

